

# Nouvelles des Bibliothèques

## LE XXIV<sup>e</sup> CONSEIL DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES

MADRID, 12-16 OCTOBRE 1958

On trouvera ci-après, rédigée par M.T.P. Sevensma, Secrétaire général sortant de la Fédération, une partie du compte rendu des réunions tenues à Madrid par les différentes Commissions de la F.I.A.B. et les résolutions formulées par celles-ci. Mieux qu'un long commentaire, elles permettent de juger de l'intérêt exact des problèmes posés et des solutions envisagées ; on pourra regretter que les bibliothécaires des divers pays n'apportent pas toujours un empressement suffisant à collaborer aux enquêtes prescrites, qui permettrait de donner toute leur valeur à ces travaux.

Après Paris, en septembre 1957, c'est Madrid qui accueille la réunion de 1958. Sous la présidence du Directeur des Bibliothèques et Archives, M. Garcia Noblejas, les bibliothécaires espagnols reçoivent avec ce sens de l'hospitalité qui leur est propre, leurs collègues étrangers : soixante-quatorze délégués appartenant à vingt-neuf pays et à trois Organisations internationales. Outre M. Julien Cain, Directeur général des Bibliothèques de France, la délégation française comprenait M. Robert Brun, Inspecteur général des Bibliothèques ; M. Maurice Piquard, Conservateur en chef à l'Université de Paris ; Mme Duprat, Conservateur de la Bibliothèque du Museum et M. Jacques Lethève, Secrétaire général de l'A.B.F. M. René Rancœur, Conservateur à la Bibliothèque Nationale, de passage à Madrid, participa comme observateur à quelques réunions. M. Michon, Président de l'A.B.F., déjà sérieusement malade, avait dû renoncer au voyage.

Les réunions eurent lieu dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Elles furent accompagnées d'un abondant programme de visites : Bibliothèques et Archives du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, de la Cité Universitaire, de l'Institut de Culture hispanique, du Palais Royal, du monastère de l'Escorial. Les délégués assistèrent également à l'inauguration d'une bibliothèque populaire.

Le renouvellement du Bureau exécutif de la Fédération donna lieu à quelques difficultés. Certes, en remplacement de M. Pierre Bourgeois le poste de Président fut confié sans discussion à M. Gustav Hofmann, Directeur général de la Bibliothèque d'Etat de Munich. Mais la question des vice-présidents fut plus délicate ; bien que leur nombre ne soit pas fixé par les statuts de la F.I.A.B., les postes en avaient été, jusqu'ici, réservés aux représentants de quelques pays particulièrement importants. Certains délégués, qui avaient déjà fait une proposition dans ce sens à la réunion de Paris, désiraient pourtant que soient mieux représentées au Bureau les bibliothèques populaires. D'autre part, l'afflux des représentants nordiques a fait souhaiter, pour le maintien de l'équilibre, un plus grand nombre de

vice-présidents latins. Ces diverses tendances et les compromis indispensables ont abouti à l'élection des vice-présidents suivants : MM. Cain (France), Dalton (Etats-Unis), Mme de Felice (Italie), MM. Goicoechea (Espagne), Mac Colvin (Angleterre), Ottervik (Suède), Stummvoll (Autriche), Van Riemsdijk (Pays-Bas).

D'autre part, M. Sevensma, qui, depuis la création de la F.I.A.B., avait occupé le poste de Secrétaire général, fut nommé Président d'honneur ; M. Breycha-Vauthier, Secrétaire-adjoint s'occupera désormais de la Trésorerie, tandis que la charge du Secrétariat fut confiée à M. Wieder, Bibliothécaire à Munich et collaborateur direct de M. Hofmann.

Jacques LETHEVE.

**La Commission de la formation professionnelle** s'est réunie sous la présidence de M. Piquard ; se basant sur les résultats d'une enquête de M. Egger, elle adopta les résolutions suivantes :

*1ère résolution.* — Etant donné l'intérêt et l'utilité de l'enquête effectuée auprès d'un nombre restreint de pays, il est souhaitable que cette enquête soit poursuivie auprès des mêmes pays et étendue en profondeur pour connaître avec précision l'organisation détaillée de la formation et des activités professionnelles.

*2e résolution.* — Etant donné l'importance que présentent les voyages d'études et les échanges de bibliothécaires, la Commission propose de faire une enquête à ce sujet auprès des pays adhérents à la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires pour connaître les échanges effectués au cours des cinq dernières années, les solutions financières adoptées ainsi que les résultats obtenus.

**La Commission des périodiques et publications en série** s'est réunie sous la présidence de Mme Duprat. Elle adopta les résolutions suivantes : La Commission des périodiques et publications en série a approuvé les recommandations formulées par le Colloque des bibliothèques nationales européennes tenu à Vienne, concernant l'inclusion immédiate dans les bibliographies nationales courantes des titres des nouveaux journaux et périodiques ainsi que des changements de titre. De plus, elles indiqueront, sous toutes réserves, les journaux et périodiques ayant cessé de paraître.

La Commission approuve également la publication régulière de listes sélectives de périodiques nouveaux classés par pays et matières dans le Bulletin à l'intention des bibliothèques publié par l'U.N.E.S.C.O.

La Commission souhaite que toutes les parties des ouvrages à suite soient groupés en une liste annuelle par matière, publiée dans la bibliographie nationale de chaque pays. Ces listes pourraient servir de base à un catalogue collectif spécial.

La Commission reprend la suggestion de Mrs. Cunningham formulée en 1953 sur l'utilité d'un Bureau central d'information concernant les publications des Congrès dans toutes les disciplines et étudiera cette question avant la prochaine session.

**La Commission des règles de catalogue** s'est réunie sous la présidence de M. Chaplin, M. Francis étant empêché. Elle adopta les résolutions suivantes :

Le Conseil de la F.I.A.B.:

1. Exprime sa gratitude au *Council on Library Resources* pour la subvention de 19.995 dollars alloués dans le but d'organiser une conférence préliminaire en vue d'établir le programme d'un Congrès international général de catalogue.
2. Autorise le groupe de travail pour les principes de catalogage à organiser cette conférence préliminaire d'une durée d'environ une semaine, qui se tiendra à Londres en juillet 1959. Un groupe largement représentatif d'environ vingt participants sera invité. L'objet de cette conférence sera :
  - a) d'identifier et de formuler les questions à discuter et les buts à atteindre par le Congrès international ;
  - b) de fixer la date et le lieu du Congrès et d'établir un ordre du jour provisoire ;
  - c) de procéder à la préparation et à la distribution de documents de travail ;
  - d) de déterminer la représentation et la participation et le budget du Congrès et de créer un organe responsable de l'organisation.
3. Demande que le Groupe de Travail publie un bulletin mensuel d'information sur le progrès de ses travaux et engage les Associations membres à donner la plus large publicité possible aux informations qu'il contient et à encourager leurs membres individuels à les discuter et à contribuer aux travaux du Groupe en lui faisant connaître leurs observations par correspondance.

M. Bourgeois, ayant été le président de la Commission qui avait traité ces questions à Vienne lors du Symposium, présida également la *section des Bibliothèques nationales et universitaires* qui a approuvé les résolutions suivantes :

1. La Section approuve les recommandations du Colloque des Bibliothèques nationales européennes à Vienne et décide d'y donner suite en procédant à une enquête sur les principes de l'organisation et de l'administration des bibliothèques nationales et des grandes bibliothèques scientifiques. Sur la base de cette enquête, des documents de travail seront préparés pour la prochaine session de la F.I.A.B.
2. D'autre part, la Section se propose de faire porter en premier lieu son activité sur les problèmes qui se posent aux grandes bibliothèques, et d'étudier en particulier la question de la décentralisation administrative de leurs collections ainsi que celle des conceptions nouvelles de leurs bâtiments.
3. La Section demande à l'U.N.E.S.C.O. d'encourager ces recherches par tous les moyens appropriés, ainsi que la diffusion de leurs résultats par une publication analogue à *Museum*.

**La Commission des fonds et documents anciens** s'est réunie sous la présidence de M. Brun. Elle arriva aux conclusions suivantes :

1. Les Associations membres qui n'ont pas été en mesure de répondre à temps au questionnaire relatif à la reproduction des livres précieux sont invitées instamment à fournir les renseignements demandés en vue de dresser l'état aussi précis que possible des sources d'information concernant ces reproductions.
2. La Commission ayant été informée du projet de publication d'un catalogue collectif de la production imprimée du XVI<sup>e</sup> siècle, rejette cette idée comme irréalisable sur le plan international, et renouvelle la recommandation qu'elle avait formulée en 1952 lors de la XVIII<sup>e</sup> session, à Copenhague, proposant seulement la rédaction de répertoires de ces ouvrages, exécutés sur le plan national, et prenant pour base les catalogues imprimés des grandes bibliothèques.
3. La Commission a pris connaissance du vœu formulé par le Colloque des bibliothèques nationales à Vienne de voir la F.I.A.B. former une Commission chargée d'étudier la situation actuelle du Catalogue collectif des incunables ainsi que les moyens d'en continuer la publication et reconnaît le grand intérêt qu'il y aurait à favoriser la reprise de ces travaux. Elle charge son président d'effectuer les démarches nécessaires en vue d'aboutir à la création d'une telle Commission sur le plan international. A cet effet, elle se propose d'établir par une enquête l'état des travaux de catalogage des incunables actuellement en cours et la liste des spécialistes qui seraient disposés à apporter leur contribution au catalogue collectif des incunables.

#### **Sous-Commission des bibliothèques d'enfants.**

Dix-neuf membres étaient présents à la réunion de la Sous-Commission des bibliothèques d'enfants, le lundi 13 octobre 1958.

La présidente de la sous-Commission ne pouvant être présente, s'était fait excuser. M. MacColvin présida la séance et soumit aux membres certaines propositions formulées par Mme Wolff pour l'activité future de la sous-Commission.

Après discussion, la sous-Commission souhaite unanimement que la F.I.A.B. prête son support au développement des bibliothèques de lecture publique pour enfants, administrées par un personnel professionnel.

A ces fins la sous-Commission recommande :

- a) Que le Secrétaire général communique individuellement avec chacune des Associations membres s'occupant du service de lecture publique pour enfants, pour leur demander s'il existe au sein de leur Association un groupe réunissant les personnes occupées spécialement au service de la lecture publique pour enfants. On ajouterait pour toute Association qui n'aurait pas encore un groupe spécial pour bibliothécaires des bibliothèques d'enfants un exposé soulignant l'importance d'un tel groupe.

On demandera à chaque Association de désigner un représentant qui se mettra en rapport avec la présidente de la sous-Commission de bibliothèque d'enfants.

- b) La Présidente tâchera d'organiser le plus tôt possible, dans un centre d'Europe occidentale facilement accessible, une réunion de bibliothécaires professionnels de bibliothèques d'enfants.
- c) Les points suivants devront être discutés à cette réunion :
  - 1° Les moyens pour arriver à une collaboration plus étroite ;
  - 2° La question de savoir si une enquête générale (mondiale?) sur l'état actuel du service de lecture publique pour enfants serait nécessaire. Si c'était le cas, quels seraient les moyens pour l'organiser et pour en payer les frais.

**La Commission des bibliothèques d'Hôpitaux** s'est réunie sous la présidence de Mme Schmid-Schaedelin. Elle a formulé les souhaits suivants :

1. La création, en langues diverses, de microfilms de livres destinés aux appareils de lecture pour les grands malades handicapés.
2. L'unification du format de ces microfilms, en 35 mm. de préférence.
3. Que les nations membres de l'U.N.E.S.C.O. demandent à leurs Gouvernements respectifs l'exonération générale des droits d'auteurs pour la reproduction sur microfilms, d'ouvrages réservés aux malades.
4. L'exonération des droits de transport et de douane pour l'échange d'un pays à l'autre des livres microfilmés destinés aux appareils de lecture pour les grands malades handicapés.
5. De réunir non seulement les titres des livres sur les bibliothèques d'hôpitaux, mais aussi des informations sur les appareils utilisés dans les bibliothèques d'hôpitaux.
6. Que le « Mémoire indicateur sur les bibliothèques d'hôpitaux » soit retravaillé d'après les recommandations faites par la Commission dans le sens d'une plus grande concentration.  
Après avoir été soumis aux pays intéressés, il sera publié en 1959 dans « Libri ».

**La Commission des bibliothèques parlementaires et administratives** s'est réunie sous la présidence de M. Porfirio ; elle a pris les décisions suivantes :

1. La Commission charge M. Wernicke, de la Bibliothèque du Bundestag, à Bonn, de représenter la F.I.A.B. au Congrès qui doit avoir lieu en 1959 en Allemagne, congrès organisé par l'Institut international des Sciences administratives.
2. Elle souhaite qu'à cette occasion soit entreprise l'enquête qui permettrait de connaître dans chaque pays l'existence des différentes bibliothèques parlementaires et administratives et la situation exacte de leurs bibliothécaires.

3. On désirait savoir quelles administrations possèdent leur propre bibliothèque. Pour les bibliothécaires, quels sont les titres exigés pour accéder à ces postes et le rang auquel ils sont placés par rapport aux autres fonctionnaires.
4. Cette enquête devrait être entreprise dans chaque pays par l'Association nationale des bibliothécaires ou, à défaut, par les Centres nationaux de l'Institut international des Sciences administratives.
5. La Commission reprend le vœu formulé à Paris en 1957 au sujet des bibliothécaires de bibliothèques parlementaires et administratives : elle souhaite que ces bibliothèques soient dirigées par des bibliothécaires qualifiés et précise que ces bibliothécaires devraient avoir satisfait aux examens supérieurs de la profession.
6. La Commission formule le vœu que les directeurs de bibliothèques parlementaires et administratives puissent ouvrir plus largement leurs bibliothèques, sous leur propre responsabilité, aux spécialistes des questions administratives.
7. Sur le modèle du rapport distribué par M. Wernicke, la Commission souhaite que des documents de travail soient échangés entre les différentes Sections de bibliothécaires parlementaires et administratifs des différentes Associations nationales.
8. La Commission prend note de la demande, transmise par M. Breycha-Vauthier, et provenant de M. Facundo N. Quiroga, Directeur de la bibliothèque parlementaire de La Plata, qui demande aux bibliothécaires spécialisés une documentation concernant l'organisation (statut, règlement) de leur bibliothèque et prie les Associations de chaque pays de donner suite à cette enquête.

**La Commission des échanges de publications** a tenu sa session sous la présidence de M. Kessen et pris les résolutions suivantes :

La Commission ayant pris connaissance, lors de sa réunion de Madrid, de la convention proposée par une Commission intergouvernementale d'experts convoqués par l'U.N.E.S.C.O., lui a donné sa pleine adhésion.

La Commission souhaite que les délégués des Associations membres de la F.I.A.B. soutiennent auprès de leurs gouvernements respectifs la nécessité de donner leur accord à ces conventions qui seront présentées à la 10<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. qui se tiendra à Paris en novembre 1958.

**La Commission des statistiques**, sous la présidence de M. Bourgeois, a formulé les recommandations suivantes :

1. La Commission approuve les recommandations formulées par le Colloque des Bibliothèques nationales européennes à Vienne concernant les statistiques des bibliothèques et de la production littéraire et en tiendra compte dans ses travaux.

2. Elle a pris notamment acte du désir exprimé par le Colloque que les Divisions des Statistiques et des Bibliothèques de l'U.N.E.S.C.O. s'associent à ces activités dans le domaine de la statistique internationale des bibliothèques et de la production littéraire.
3. La Commission demande à l'U.N.E.S.C.O. qu'elle envoie aux membres de la F.I.A.B. un certain nombre d'exemplaires du rapport publié récemment par l'U.N.E.S.C.O. sur la statistique de la production littéraire et envoie plus tard des exemplaires d'une publication sur la statistique des bibliothèques qui est actuellement en préparation ainsi que des copies d'un rapport préliminaire sur les statistiques des bibliothèques qui est actuellement en préparation ainsi que des copies d'un rapport préliminaire sur les statistiques des journaux et d'autres périodiques qui sera publié en 1959.
4. La Commission exprime le vœu qu'en plus de la distribution normale de ces publications, le Secrétariat de la F.I.A.B. s'adresse aux Associations membres de la F.I.A.B. qui seront priées d'envoyer leurs commentaires à la Division des Statistiques de l'U.N.E.S.C.O., au plus tard le 30 juin 1959.
5. La Commission invite l'U.N.E.S.C.O. à étudier la possibilité d'inclure dans la statistique de la production littéraire tous les documents qui sont produits par des procédés autres que la typographie, tels que par exemple les partitions musicales, les cartes géographiques, les enregistrements littéraires et musicaux et les livres pour aveugles (en Braille ou enregistrés).
6. La Commission a pris connaissance avec intérêt du document de travail préparé par la Division des Statistiques de l'U.N.E.S.C.O., sur les statistiques de publications périodiques et suggère de le faire étudier par quelques bibliothécaires compétents qui feraient parvenir leurs observations à l'U.N.E.S.C.O. avant la fin de novembre 1958.

**La Section des bibliothèques de lecture publique** s'est réunie le lundi 12 octobre sous la présidence de M. McColvin, seize membres étant présents. Le texte de l'exposé sur les normes se rapportant au service de lecture publique, publié dans *Libri*, vol. 8, n° 2, fut accepté avec quelques amendements.

La Section a ensuite discuté le texte provisoire d'un exposé sur les normes pour les locaux de bibliothèques de lecture publique préparé par le rapporteur. Il fut décidé que ce texte, après inclusion des propositions faites par les membres présents, serait présenté aux Associations membres pour avoir leur proposition d'amendements. Le texte ainsi revu sera discuté à la prochaine réunion, en 1959 et un texte définitif sera alors rédigé.

La Section décida ensuite d'étudier la question du travail d'extension des bibliothèques de lecture publique.

Le rapporteur fera circuler à l'avance parmi les Associations membres des informations sur ces activités. Cet exposé servira de base de discussion à la prochaine réunion en 1959.

**La Commission des catalogues collectifs et du prêt international** s'est réunie sous la présidence de M. Egger. Elle arriva aux conclusions suivantes :

1. Vu l'utilité et la nécessité d'un guide de catalogues collectifs et de centres de prêt international, les deux Commissions — des catalogues collectifs et du prêt international — proposent de rédiger une telle publication pour la prochaine séance et d'en étudier la possibilité de publication.
2. Vu l'importance de la rapidité dans le prêt international, les deux Commissions approuvent la possibilité d'indiquer le parcours voulu d'un bulletin de prêt international au dos de ce bulletin. Toutefois la (ou les) bibliothèque(s) qui auraient dû répondre négativement sera (ou seront) tenue(s) d'en aviser la bibliothèque d'où provient la demande.
3. Vu l'utilité de pouvoir montrer le travail des catalogues collectifs et des services de prêt international, les deux Commissions invitent la Commission de statistique à étudier la possibilité de faire figurer ces données statistiques (accroissement de catalogues collectifs, nombre de renseignements donnés, prêt international) dans la statistique internationale des bibliothèques publiée par l'U.N.E.S.C.O.

La Commission des catalogues collectifs se réjouit d'ailleurs de voir renaître le « Gesamtkatalog der Wiegendrucke », mais elle pense que cette entreprise devrait être l'œuvre de la Commission des livres rares et anciens.

Ayant reçu comme rapport un document, résultant d'une réunion spéciale tenue par les *bibliothécaires scandinaves*, qui contenait un nombre de recommandations intéressantes et importantes en vue du travail des Sections et Commissions, le Bureau exécutif a discuté ces points lors de sa réunion et les a présentés à la session plénière où M. Ottervik a expliqué en détail les recommandations, qui pourraient servir de base à une discussion intéressante. Le Bureau a accepté plusieurs des recommandations proposées et a promis d'étudier dans quelle mesure leur exécution sera possible dans les limites des possibilités financières.

T. P. SEVENSMA.